



# COMMUNE DE SAINT-ANDRE- DES-EAUX

## CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DELIBERATION

### Date de convocation

Le 22.05.2026

### Nombre de conseillers

en exercice : 11

Présents : 09

Votants : 11

L'an deux mil vingt-six, le 28 mai 2026 à 20 heures 30 minutes le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Louis NOGUES, Maire de Saint-André-Des-Eaux.

**Etaient présents :** Jean-Louis NOGUES, Lémuel MONDESIR, Xavier GISSEROT, Arnaud GOURDEL, Michel BARDIN, Gaëlle CROGUENNEC, Isabelle HOARAU, Anne-Lise MOREL, Mael PIRIOU.

**Absentes excusées :** Agathe GOUEDARD, Tyfenn BAUBRY,

**Pouvoirs :** Tyfenn BAUBRY à Arnaud GOURDEL, Agathe GOUEDARD à Lémuel MONDESIR.

**Secrétaire de séance :** Gaëlle CROGUENNEC.

Délibération n°  
2026-05-28/08

### Révision du prix des loyers

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE** d'augmenter les loyers communaux à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026 suivant l'indice des loyers du 1<sup>er</sup> trimestre 2026 soit + 0,77%, soit :

- Logement 2 Le Bourg, route de St Juvat : 382,93 € ;
- Logement 4 Le Bourg, route de St Juvat : 735,62 € ;
- Logement 6 Le Bourg, route de St Juvat : 382,93 € .

Pour copie conforme et certifié exécutoire compte tenu de la publication en mairie et de la transmission au représentant de l'Etat le

03 JUIN 2026

Le Maire,  
Jean-Louis NOGUES

La Secrétaire de séance,  
Gaëlle CROGUENNEC

